



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
SUR LA COMMUNE DE GRENOBLE 38000
12 rue Colonel Bougault

APPARTEMENT AVEC 2 BALCONS AU 4EME ETAGE
d'une surface de 66,67 m² avec cave
(cadastrés DH 35 et les lots de le copropriété 8 et 49)

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 28 JUIN 2022 A 14 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE au Palais de Justice,
Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE

Visite prévue sur place le lundi 20 juin 2022 de 14 heures à 15 heures par le ministère de la
SELARL LEGALACT, Huissiers de Justice à GRENOBLE

DESIGNATION

Sur la Commune de GRENOBLE 38000 – 12 rue Colonel Bougault, dans un ensemble immobilier cadastré section DH 35, lots 8 et 49.

LE LOT N° 8 : une cave au sous-sol et les 2/1 000èmes de la copropriété

LE LOT N° 49 : un appartement au 4^{ème} étage et les 97/1 000èmes de la copropriété

Un règlement de copropriété et modificatif a été publié le 10 mars 1956 à la Conservation des Hypothèques de GRENOBLE 2 volume 6323 n° 42.

Un modificatif de règlement de copropriété a été publié le 8 août 1961 à la Conservation des Hypothèques de GRENOBLE 2 volume 7490 n° 13.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 1^{er} juillet 2021.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

MISE A PRIX : 20 000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3 000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.